

NÉPAL

Amnesty International demande la fin des attaques contre les civils

Index AI : ASA 31/120/2004
ÉFAI

Vendredi 14 mai 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International a condamné aujourd'hui, vendredi 14 mai 2004, les attaques en nombre croissant menées par Parti communiste népalais (PCN) maoïste contre des civils et lui demande de respecter les droits humains et les normes humanitaires internationales.

Amnesty International a été informée qu'au moins 14 civils auraient été tués par le CPN maoïste depuis début mai 2004. Sept d'entre eux étaient à bord d'un autobus public à Dholaka, au centre du pays, quand des membres du CPN maoïste ont tiré à l'aveuglette sur le véhicule le 9 mai. Au cours de cette attaque, sept soldats de l'Armée royale népalaise (RNA) et un responsable des forces de police armées ont aussi été tués.

Le nombre d'attentats et d'embuscades perpétrés contre des objectifs civils par le CPN maoïste a aussi augmenté. Ainsi, il y a eu des attentats à l'explosif le 3 mai 2004 contre le projet à vocation agricole *Sinkitar* à Bhaktapour, les 8 et 9 mai contre le bureau de la Banque de développement agricole et contre le grand marché de Dhulabari et le 10 mai contre un service officiel de Bhaktapour (*Bhaktapur Survey Office*) et l'entreprise *Moondrops Overseas Services* à Katmandou. Par ailleurs, le 11 mai, le CPN maoïste aurait attaqué une ambulance civile à Charaudi dans le district de Dhading. Au moins huit civils auraient été blessés au cours de ces attaques.

Amnesty International est également gravement préoccupé par les enlèvements qui auraient été commis récemment par le CPN maoïste. Il s'agit notamment de la prise d'otages et de l'enlèvement en masse de villageois, de professeurs et d'étudiants pour des sessions d'« éducation » forcées. Depuis le 1^{er} mai, plus de 350 étudiants auraient été enlevés dans des villages de l'extrême ouest du Népal, 36 professeurs auraient été enlevés dans des écoles à Sindhouli et 221 professeurs et étudiants l'auraient été dans le district de Lamjung. Des informations qui n'ont pu être confirmées font aussi état de

l'enlèvement de 1 500 professeurs et étudiants dans le district de Rhukum.

« Il s'agit d'atteintes graves aux droits humains fondamentaux à la vie, à la liberté et à la sécurité », a déclaré Amnesty International. « Nous exhortons la direction du CPN maoïste à ordonner immédiatement l'arrêt de toute attaque contre des civils et à respecter les normes humanitaires qui figurent dans l'article 3, commun aux quatre Conventions de Genève de 1949, qui proscribit les atteintes à la vie et à l'intégrité physique, les prises d'otages et les exécutions sommaires des personnes qui ne participent pas directement à un conflit. »

Amnesty International a aussi exprimé son inquiétude au sujet de menaces qui auraient été lancées par le CPN maoïste contre des organisations humanitaires. Le 10 mai, dix organisations internationales ont annoncé qu'elles mettaient fin à leur activité dans six districts de l'ouest du Népal en raison des « exigences et des graves menaces » émanant de membres locaux du CPN maoïste. Amnesty International a réagi en soulignant qu'« en empêchant l'aide et les services de parvenir à certains des villages parmi les plus pauvres du Népal, le CPN maoïste met en danger les droits économiques et sociaux fondamentaux des quelques 55 000 bénéficiaires estimés. »

Contexte

Depuis la rupture du cessez-le-feu intervenu le 27 août 2003 entre le CPN maoïste et l'Armée royale népalaise, les combats ont repris à travers tout le pays et Amnesty International reçoit de plus en plus d'informations concernant des atteintes aux droits humains.

Amnesty International a toujours condamné les attaques délibérées et sans discrimination contre les civils par les deux camps. L'organisation a exhorté le CPN maoïste à respecter les normes relatives aux droits humains fondamentaux et les Conventions de Genève, comme s'y sont engagés ses dirigeants, Babu Ram Bhattarai et Prachanda, respectivement en avril 2003 et en mars 2004. Le 20 avril 2004, le président de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, dans sa déclaration sur « l'aide aux droits humains au Népal », a demandé au CPN maoïste de « respecter les droits de toutes les personnes ».

La tentative faite par la Commission nationale des droits humains en 2004 pour établir un accord sur les droits humains qui

engagerait à la fois le gouvernement népalais et le CPN maoïste est dans l'impasse, en partie à cause de la réticence du gouvernement à reconnaître formellement le CPN maoïste. À la place, le 26 mars 2004, le gouvernement népalais a formellement exprimé son « *engagement quant au respect des droits humains et à l'application du droit humanitaire international* ». Amnesty International estime néanmoins qu'un accord qui engage la responsabilité du CPN maoïste est indispensable à la protection des droits humains au Népal.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>